



SECOND AVIS MÉDICAL

L'accès facilité et rapide à un médecin, expert de votre pathologie, avant une décision médicale importante.

■ LE SERVICE DE SECOND AVIS MÉDICAL

Pour les patients confrontés à une décision médicale importante (recours à une opération ou à un traitement lourd), la mise en relation avec un médecin expert de leur pathologie pour un avis personnalisé en toute simplicité.

■ LES AVANTAGES DE CE SERVICE

- Un service personnalisé à partir des informations communiquées par vos soins, sans besoin de se déplacer ;
- L'accès à plus de 170 médecins experts de sa pathologie ;
- Le respect du secret médical, de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles.



*Le service est disponible
pour l'assuré et ses ayants droit ¹.*

- Un second avis médical obtenu en moins de 7 jours² disponible sur le portail web **Med&Vous** sous forme de compte-rendu écrit et signé de l'expert.
- Un service en ligne accessible via le portail web **Med&Vous**.

1. Un service opéré par Deuxiemeavis.fr sous sa propre responsabilité. Pour toute fourniture du service à un mineur, l'accès au service est nécessairement mis en oeuvre par son représentant légal sous sa responsabilité exclusive.
2. Jours calendaires (hors mois d'août et fêtes de fin d'année) sous réserve que le patient ait choisi l'expert affecté par la plateforme Deuxiemeavis.fr.

1

S'il s'agit de ma 1^{ère} utilisation, je crée mon compte en appelant la téléconsultation médicale Med&Vous au 01 41 85 89 93.

2

Mon compte créé, j'accède au portail **Med&Vous**. Je clique sur « second avis médical » et je m'inscris sur le portail dédié³.

3

J'indique ma pathologie et je choisis mon médecin parmi les médecins experts référencés.

4

Je complète un questionnaire personnalisé et je télécharge mon dossier médical : radios, premiers diagnostics etc. permettant au médecin expert d'analyser ma situation.

5

J'obtiens l'avis du médecin expert sous forme de compte-rendu signé sous 7 jours².

6

Si je le souhaite, je partage mon compte-rendu à l'équipe médicale en charge de mon suivi.

3. Pour avoir recours au second avis médical l'assuré doit préalablement créer un compte personnel auprès du prestataire du service et avoir accepté les Conditions Générales de Services disponibles sur <https://www.deuxiemeavis.fr/>

Si besoin, pour un accompagnement dans toutes les étapes de votre parcours (récupérer un dossier médical, remplir une demande, télécharger des examens...), contactez le **01 81 80 00 48**